

États financiers de

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Exercice clos le 31 mars 2021

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (la « AFPN » ou l'« Administration ») pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



Chef de la direction

Le 20 mai 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
200 - 3200 Richter Street
Kelowna (Colombie-Britannique) V1W 5K9
Tél. 250-979-7150
Télééc. 250-763-0044
www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Le 20 mai 2021
Kelowna (Canada)

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État de la situation financière

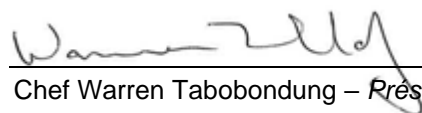
Au 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020


(en milliers)

	2021	2020
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 555 \$	14 348 \$
Débiteurs	—	—
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	68 535	40 853
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	73 179	49 517
Prêts aux membres (note 4)	1 234 793	711 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	15 829
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	13 866	9 409
Autres	324	324
	1 427 841	841 280
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	380	306
Intérêts courus à payer	9 411	6 475
Apports reportés (note 12)	115	199
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	68 535	40 853
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	15 829
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	13 866	9 409
Financement provisoire (note 6)	31 239	74 803
Financement au moyen de débentures (note 7)		
Principal	1 272 000	678 000
Primes non amorties (escomptes non amortis)	14 951	10 679
Frais d'émission de débentures convertibles non amortis	(7 158)	(4 326)
	1 419 928	832 227
Actifs financiers nets	7 913	9 053
Actifs non financiers		
Actifs du fonds de bonification du crédit (note 8)	45 500	42 529
Immobilisations (note 9)	1 047	234
Charges payées d'avance	342	306
	46 889	43 069
Événement postérieur à la clôture (note 6)		
Engagements et éventualités (note 10)		
Excédent accumulé	54 802 \$	52 122 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 11)	54 722 \$	53 173 \$
Gain (perte) de réévaluation cumulée	80	(1 051)
	54 802 \$	52 122 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :


 Chef Warren Tabobondung – Président du conseil


 Ernie Daniels - Président et chef de la direction

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020

(en milliers)

	Budget de 2021 [note 1 g)]	2021	2020
Produits			
Subventions et apports (note 12)			
Accords de financement et de subventions	3 911 \$	4 054 \$	4 346 \$
Apports reportés	–	(115)	(199)
Intérêts reçus des membres	28 468	28 672	22 932
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	2 231	2 351	1 622
Produits de placement	2 130	1 276	2 937
Frais de gestion	355	381	441
Autres	21	23	20
	37 116	36 642	32 099
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	26 610	26 891	21 677
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	373	353	354
Amortissement des frais d'émission de débentures	857	924	700
Amortissement des frais de financement provisoires	110	110	104
Frais de financement	688	820	541
Honoraires de professionnels	430	496	395
Voyages et ateliers	442	100	512
Salaires et avantages du personnel	2 368	2 302	1 984
Opérations et gestion	538	475	507
Produits de placement attribuables aux membres	1 558	1 535	1 089
Amortissements des immobilisations	122	104	43
	34 096	34 110	27 906
Excédent d'exploitation annuel	3 020 \$	2 532 \$	4 193 \$
Apport au fonds de bonification du crédit (note 8)	–	2 970	12 000
Gains (pertes) de réévaluation nets	–	(3 953)	432
Excédent	3 020	1 549	16 625
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	53 173	53 173	36 548
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	56 193 \$	54 722 \$	53 173 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020

(en milliers)

	Budget de 2021 [note 1 g)]	2021	2020
Excédent	3 020 \$	1 549 \$	16 625 \$
Variations des actifs non financiers			
Augmentation du fonds de bonification du crédit	–	(2 970)	(12 000)
Acquisition d'immobilisations	–	(917)	(99)
Amortissement d'immobilisations	122	104	43
	122	(3 783)	(12 056)
Variation nette des charges payées d'avance	–	(36)	176
	122	(3 819)	(11 880)
Gains (pertes) de réévaluation nets	–	1 130	(792)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	3 142	(1 140)	3 953
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	9 053	9 053	5 100
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	12 195 \$	7 913 \$	9 053 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020

(en milliers)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent d'exploitation annuel	2 532 \$	4 193 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(2 351)	(1 622)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	353	354
Amortissement des frais d'émission de débentures	924	700
Amortissement des frais de financement provisoires	110	104
Amortissements des immobilisations	104	43
Gains (pertes) de réévaluation nets	(3 953)	432
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	2 890	1 016
	609	5 220
Activités de placement		
Acquisition de placements	(51 344)	(23 676)
Augmentation des montants à payer aux membres	27 682	8 243
(Augmentation) diminution nette de la trésorerie soumise à des restrictions	(5 217)	5 225
Augmentation (diminution) des fonds détenus à payer aux membres	760	(6 321)
Augmentation des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	4 457	1 096
	(23 662)	(15 433)
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(553 665)	(141 378)
Remboursement de prêts aux membres	31 002	15 563
Financement par débentures émis, principal	594 000	163 000
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	6 270	8 965
Frais d'émission de débentures	(3 756)	(978)
Produit du financement provisoire	31 294	74 968
Remboursement sur le financement provisoire	(74 968)	(104 519)
Frais de financement provisoires payés	–	(220)
	30 177	15 401
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(917)	(99)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 207	5 089
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	14 348	9 259
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	20 555 \$	14 348 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	23 955 \$	21 509 \$
Apports au fonds de bonification du crédit	2 970	12 000

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020

(en milliers)

	2021	2020
Pertes de réévaluation cumulées à l'ouverture de l'exercice	(1 051) \$	(258) \$
Gains (pertes) de réévaluation réalisé(e)s et reclassé(e)s dans l'état des résultats découlant des :		
Contrats dérivés	(3 953)	432
Gains (pertes) latent(e)s génér(e)s et renversé(e)s au cours de l'exercice découlant des :		
Contrats dérivés	5 083	(1 224)
Gains (pertes) de réévaluation nets	1 130	(792)
Gains (pertes) de réévaluation cumulées à la clôture de l'exercice	80 \$	(1 051) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN, par l'intermédiaire d'une entente avec la Municipal Finance Authority (l'autorité financière municipale) de la Colombie-Britannique (la « MFA »), agit à titre de véhicule d'investissement incessible auprès de la MFA en vue de la prestation de services de placement aux porteurs de parts de l'AFPN. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En mars 2020, l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé, ce qui a conduit les gouvernements du monde entier, y compris le gouvernement canadien, à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Le conseil d'administration de l'AFPN a approuvé et chargé le personnel de l'AFPN de travailler avec les membres concernés en restructurant les paiements de prêts lorsque cela est jugé nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la communauté des membres. La situation est en constante évolution, et la durée et l'ampleur finales des répercussions sur l'économie ne sont pas connues à ce stade.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

Fonds de bonification du crédit

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds d'amortissement

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

Fonds de réserve pour la dette

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versés par le membre au fonds de réserve et le bénéfice net sur le placement des fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve ne prévoient ni excédent accumulé, ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées.

Les intérêts sur les prêts accordés aux membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres.

Les produits de placement sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du contrat de location

f) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Données sur le budget

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 28 mai 2020. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

2. Fonds de réserve pour la dette

a) Placements

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débentures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à tout moment, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2021, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 593 \$	38 911 \$
Obligations d'État et de sociétés	1 942	1 942
	68 535 \$	40 853 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant de juin 2026 à octobre 2028 et des taux du coupon allant de 2,40 % à 3,05 % d'un principal global de 1,9 million de dollars (1,9 million de dollars en 2020). La valeur marchande au 31 mars 2021 s'élevait à environ 2,0 millions de dollars.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Fonds de réserve pour la dette (suite)

b) Sommes à payer aux membres

Les sommes à payer aux membres dans le fonds de réserve seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2021 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les fonds détenus dans les fonds d'amortissement ne peuvent être investis que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2021, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 868 \$	43 289 \$
Obligations d'État et de sociétés	11 311	6 228
	73 179 \$	49 517 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant d'avril 2024 à juin 2030 et des taux du coupon allant de 1,25 % à 3,40 % d'un principal global de 10,9 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 2020). La valeur marchande au 31 mars 2021 s'élevait à environ 10,6 millions de dollars

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2021, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 5,7 millions de dollars (5,8 millions de dollars en 2020) et les produits de placement connexes pour l'exercice s'élevaient à 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars en 2020).

4. Prêts aux membres

	2021	2020
Prêts liés au financement par débetures	1 203 728 \$	637 386 \$
Prêts liés au financement provisoire	30 985	74 665
	1 234 713	712 050
Gains latents (pertes latentes) sur les contrats dérivés	80	(1 051)
	1 234 793 \$	711 000 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts aux membres (suite)

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2021 se présente comme suit :

2022	65 522 \$
2023	34 537
2024	34 537
2025	34 537
2026	34 537
Par la suite	1 031 043
	<hr/>
	1 234 713 \$

a) Prêts liés au financement par débentures

Les prêts liés au financement par débentures aux membres consistent en des prêts accordés à 74 membres emprunteurs (54 membres emprunteurs en 2020). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 3,79 %.

b) Prêts liés au financement provisoire aux membres

Les prêts liés au financement provisoire aux membres au 31 mars 2021 consistent en des prêts accordés à 8 membres emprunteurs (16 membres emprunteurs en 2020). Les prêts portent intérêt à des taux allant de 2,40 % à 3,65 %, payables mensuellement. Des prêts à 6 membres emprunteurs sont exigibles à la demande ou à l'expiration de la facilité de crédit de financement provisoire de l'AFPN décrite à la note 6, selon la première de ces éventualités. Des prêts à deux membres emprunteurs sont exigibles en juin 2028. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Les prêts liés au financement provisoire seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire ou à la réalisation par les membres de l'objectif du financement de l'AFPN, tels que défini dans leurs accords de prêt.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts aux membres (suite)

c) Compte de recettes en fiducie garanti

L'AFPN détermine, après avoir examiné les documents contractuels et les autres documents justificatifs des flux de produits, quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans la loi sur l'emprunt des membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette établi par le conseil d'administration de l'AFPN doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et de principal et sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- Les paiements prévus de principal et d'intérêts à l'AFPN conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti peut être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

d) Dépréciation des prêts

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2021 (néant en 2020). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve applicable et, en dernier ressort, par une intervention auprès du Conseil de gestion financière des Premières nations sur les flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

	2021	2020
Fonds détenus à payer à un membre	16 589 \$	15 829 \$
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	13 866	9 409
Capital des membres [note 11 b)]	324	324
	<u>30 779 \$</u>	<u>25 562 \$</u>

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Financement provisoire

	2021	2020
Passifs liés aux acceptations bancaires portant intérêt à un taux moyen de 1,42 % (2,5777 % en 2020)	31 294 \$	74 968 \$
Frais de financement provisoires reportés	(55)	(165)
	31 239 \$	74 803 \$

Une somme d'au plus 220,0 millions de dollars peut être prélevée sur la facilité de crédit de financement provisoire. Après la clôture de l'exercice, la facilité de crédit a été augmenté à 300,0 millions de dollars. Les fonds qui constituent la facilité de crédit sont obtenus au moyen de l'émission d'acceptations bancaires (les « passifs liés aux acceptations bancaires ») ou de l'octroi de prêts dont les intérêts sont calculés en fonction du taux préférentiel du prêteur (les « prêts au taux préférentiel »). La marge et les commissions d'attente applicables se fondent sur la cote de crédit de l'AFPN. Or, selon la cote de crédit en vigueur au 31 mars 2021, la société dispose des marges et des taux suivants. Les passifs liés aux acceptations bancaires au 31 mars 2021 portent intérêt au taux des acceptations bancaires émises par le prêteur pour des périodes allant de 30 à 60 jours majoré d'une commission d'acceptation de 1,0 %. Les prêts au taux préférentiel au 31 mars 2021 portent intérêt au taux préférentiel du prêteur et les paiements des intérêts seulement se font mensuellement. La partie inutilisée de la facilité de crédit renouvelable porte intérêt en fonction d'une commission d'attente de 0,175 %. Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] ou le 9 octobre 2021.

Le financement provisoire, lequel figure au même rang que le financement au moyen de débentures, est garanti par l'octroi de droits réels et personnels, de droits mobiliers et immobiliers assortis à des actifs existants ou futurs, y compris tous les comptes de l'AFPN et les comptes de créances des membres, ainsi que les prêts impayés et les droits de l'AFPN sur le compte de recettes en fiducie garanti.

7. Financement au moyen de débentures

Le financement au moyen de débentures correspond aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. La garantie figure au même rang que les débentures de l'AFPN et la facilité de financement provisoire. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux de 3,40 %, de 3,05 % et de 1,71 % et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, soit le 26 juin 2024, le 1^{er} juin 2028 et le 16 juin 2030 respectivement. Les escomptes ou les primes liés à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 3,131 %, 2,941 % et de 1,66 %, respectivement.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Financement au moyen de débentures (suite)

Au 31 mars 2021, les échéances du financement au moyen de débentures se présente comme suit :

2024	251 000 \$
2028	427 000
2030	594 000
	<hr/>
	1 272 000 \$

8. Actifs du fonds de bonification du crédit

L'AFPN a conclu une convention avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC ») le 24 mars 2011, laquelle a été modifiée le 6 décembre 2016, le 27 mars 2019, le 20 mars 2020, le 31 mars 2020 et le 29 mars 2021, visant un transfert d'argent à l'AFPN qui doit être déposé dans le fonds de bonification du crédit. L'argent de ce fonds ne peut être investi que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les produits de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert dans le fonds de réserve n'a été effectué.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, l'AFPN a reçu des apports pour le fonds de bonification du crédit de 2,97 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, les actifs du fonds de bonification du crédit se composaient des éléments suivants.

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 992 \$	41 465 \$
Obligations d'État et de sociétés	12 602	2 000
Apports à recevoir	2 970	2 500
Somme à verser au fonds d'exploitation	(64)	(3 436)
	<hr/>	<hr/>
	45 500 \$	42 529 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations qui viennent à échéance entre avril 2021 et juin 2030 assorties de taux du coupon de 1,25 % à 2,30 %, d'un principal global de 12,0 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2020). La valeur marchande au 31 mars 2021 s'élevait à environ 11,9 millions de dollars.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Immobilisations

31 mars 2021	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	59 \$	91 \$	78 \$	111 \$	339 \$
Entrées	117	26	623	151	917
Sorties	(6)	(13)	(1)	–	(20)
Solde à la clôture de l'exercice	170	104	700	262	1 236
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	19	59	27	–	105
Amortissements	19	16	63	–	98
Sorties	(4)	(10)	–	–	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	34	65	90	–	189
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	136 \$	39 \$	610 \$	262 \$	1 047 \$
31 mars 2020					
31 mars 2020	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	50 \$	89 \$	78 \$	34 \$	251 \$
Entrées	12	10	–	77	99
Sorties	(3)	(8)	–	–	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	59	91	78	111	339
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	10	48	14	–	72
Amortissements	10	16	13	–	39
Sorties	(1)	(5)	–	–	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	19	59	27	–	105
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	40 \$	32 \$	51 \$	111 \$	234 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Immobilisations (suite)

Les logiciels comprennent les coûts associés au développement à l'interne d'un logiciel qui n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2021. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé au 31 mars 2021.

10. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

L'AFPN a conclu un contrat de location pour les bureaux, lequel échoira en février 2023, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en octobre 2025. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit.

2022	168 \$
2023	165
2024	5
2025	5
2026	3
	<hr/>
	346 \$

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2021, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2020) dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. L'AFPN règlera en trésorerie auprès de l'institution financière le contrat dérivé à la date future établie; la réception de trésorerie ou le paiement de trésorerie qui seront réalisés à cette date étant tributaires des fluctuations des taux d'intérêt. Le montant de la trésorerie reçue ou payée au moment du dénouement d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Engagements et passifs éventuels (suite)

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés soit à titre de gain, soit à titre de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est dénoué. L'AFPN est neutre en matière de trésorerie, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère ou alloue ces montants réglés en trésorerie à ses membres sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le contrat dérivé est considéré comme un instrument financier de niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, trois contrats à terme sur obligations ont été réglés, ce qui a donné lieu à un paiement en trésorerie de 3,95 millions de dollars. Deux des contrats ont été réglés au moyen de l'émission de débentures en juin 2020 et un contrat a été réglé au moyen de l'émission de débentures en janvier 2021; un paiement en trésorerie net, comptabilisé à titre de perte de réévaluation nette, a été inscrit à l'état des résultats.

Au 31 mars 2021, un gain latent (une perte latente) sur les contrats dérivés en cours de 0,08 million de dollars (1,1 million de dollars en 2020) a été inscrite à l'état des gains et pertes de réévaluation et en tant que montant compensatoire pour les prêts aux membres.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Excédent accumulé

- a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2021	2020
Fonds de bonification du crédit	45 500 \$	42 529 \$
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	1 047	234
Non affecté	8 175	10 410
	<u>9 222</u>	<u>10 644</u>
	<u>54 722 \$</u>	<u>53 173 \$</u>

- b) Capital des membres

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs de l'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil d'administration que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués de l'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Excédent accumulé (suite)

c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit.

	Fonds de bonification du crédit	Fonds d'exploitation		Total
		Investi en immobilisa- tions	Non affecté	
Solde au 31 mars 2019	30 529 \$	178 \$	5 841 \$	36 548 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 546	(43)	2 690	4 193
Apport au fonds de bonification du crédit	12 000	–	–	12 000
Pertes de réévaluation nettes réalisées	–	–	432	432
Acquisitions d'immobilisations	–	99	(99)	–
Transferts	(1 546)	–	1 546	–
Solde au 31 mars 2020	42 529 \$	234 \$	10 410 \$	53 173 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	495	(104)	2 140	2 532
Apport au fonds de bonification du crédit	2 970	–	–	2 970
Pertes de réévaluation nettes réalisées	–	–	(3 953)	(3 953)
Acquisitions d'immobilisations	–	917	(917)	–
Transferts	(495)	–	495	–
Solde au 31 mars 2021	45 500 \$	1 047 \$	8 175 \$	54 722 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu les ententes de financement suivantes avec les RCAANC.

	2021	2020
Entente globale de financement	3 554 \$	3 846 \$
Accord de subvention	500	500
Apports reportés	(115)	(199)
	3 939 \$	3 655 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec les RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 500 000 \$. L'accord échoit le 31 mars 2021 et il a été renouvelé pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2022.

13. Instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés par voie de financement provisoire selon la même durée. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débetures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles seront exigibles.

L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions par l'entremise de son financement provisoire (note 6) et son fonds de bonification du crédit (note 8). Au 31 mars 2021, l'AFPN respectait les clauses restrictives et les restrictions.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN.

	2021			
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	– \$	380 \$	– \$	380 \$
Intérêts courus à payer	–	9 411	–	9 411
Apports reportés	–	115	–	115
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	–	13 866	–	13 866
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	–	–	16 589
Somme à verser aux membres	68 535	–	–	68 535
Financement provisoire	31 239	–	–	31 239
Financement au moyen de débitures	–	–	1 272 000	1 272 000
<i>Passifs (actifs) financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	–	–	(80)	(80)
	116 363 \$	23 772 \$	1 271 920 \$	1 412 055 \$
2020				
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	– \$	306 \$	– \$	306 \$
Intérêts courus à payer	–	6 475	–	6 475
Apports reportés	–	199	–	199
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	–	9 409	–	9 409
Fonds détenus à payer aux membres	15 829	–	–	15 829
Somme à verser aux membres	40 853	–	–	40 853
Financement provisoire	74 803	–	–	74 803
Financement au moyen de débitures	–	–	678 000	678 000
<i>Passifs financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	–	–	1 051	1 051
	131 485 \$	16 389 \$	679 051 \$	826 925 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs du fonds de bonification du crédit et ses placements sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, les actifs du fonds de bonification du crédit et ses placements sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'expose à un risque de taux d'intérêt important.

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à son financement provisoire, lequel porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux préférentiel du prêteur et les taux des acceptations bancaires de 30 à 60 jours. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur les prêts de financement provisoire et négocie les taux d'intérêt applicables à ces prêts accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés [note 10 b)] pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

L'Administration ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 16 182 \$ (24 642 \$ en 2020) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des périodes précédentes ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.